

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26/08/2024**

**NOMBRES DE MEMBRES**

| Afférents<br>au Conseil | Présents | Nombre de<br>procuration |
|-------------------------|----------|--------------------------|
| 15                      | 12       | 1                        |

Date de la convocation :  
**20/08/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville, en raison de l'effondrement de la charpente/couverture de la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

**Présents :** Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Jean-Philippe BEDEL – Adjoint, Marguerite DIEUDE, Philippe GAUDON, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

**Absents excusés :** Aurore FILHOL, Stéphanie GILHODES-LHERM, Emmanuel TOURNEMIRE.

**Procuration :** Stéphanie GILHODES-LHERM à Fabienne SALESSES.

**Secrétaire de Séance :** Véronique JALRAN.

**Création/suppression poste d'adjoint technique territorial (23H00/20H00 hebdomadaire)**

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 13   | 0      | 0          |

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 juillet 2024,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Vu la délibération n° 2023-10-06 du 27/11/2023 portant sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet,

Considérant la réorganisation des services à compter du 01/10/2024,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 24/06/2024,

Madame le Maire propose à l'assemblée

- La suppression d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural, permanent à temps non-complet à raison de 20H00 hebdomadaire,
- La création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques en milieu rural, permanent à temps non-complet à raison de 23H00 hebdomadaire.
- L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2024 : voir annexe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois (annexe) ainsi proposées à compter du 01/10/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
**Fabienne SALESSES**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>